

## Compte rendu du Conseil d'administration lundi 9 mars 2026 à 18h Hôtel de Région - Châlons en Champagne

*Étaient présents* : Valérie CHAUMET, Pascale CHEVALLOT, Brigitte CHOCARDELLE, Caroline FRÉMY, Jacques JESSON, Thérèse LEBRUN, Nicolas LEROUGE, Franck LEROY, Catherine MALAISÉ, François MOURRA, René SCHULLER, Pascal TRAMONTANA, Julien VALENTIN

*Étaient excusés et représentés* : Benoist APPARU représenté par Augustin DELAVENNE

*Étaient excusés* : Denis BOUDVILLE, Christian BRUYEN, Cédric CHEVALIER, Régis COUTANT, Gilles DULION, Cyril LAURENT, Christine MAZY, Arnaud ROBINET, Anne-Sophie ROMAGNY, Nicole VIDAL

*Étaient absents* : Patrice BARRIER, Patrick BEDEK, Jean-Pierre BOUQUET, Bertrand COUROT, Alain DEPAQUIS, Anne DESVÉRONNIÈRES, Jean-Pierre FORTUNÉ, Sacha HEWAK, Guy LECOMTE, Dominique LÉVÊQUE, Véronique MARCHET, Thierry MOUTON, Pascal PERROT, Evelyne QUENTIN, Joël THOUVENIN

Franck LEROY, Président, ouvre la séance à 18h, accueille les membres présents et donne lecture de la liste des personnes excusées.

### *Ordre du jour*

#### **Compte rendu du précédent conseil d'administration**

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil d'administration, diffusé en son temps, ne donne lieu à aucune observation.

*Compte rendu adopté à l'unanimité*

#### **Représentation de l'association au sein de commissions extérieures**

L'association a désigné pour la durée du mandat de nombreux élus siégeant au sein de commissions diverses. Lors du renouvellement de mandat, il est de coutume que les représentants restent en place jusqu'à la désignation de successeurs ou reconduction de leur désignation par notre nouveau conseil d'administration. Toutefois, certains maires cesseront leurs fonctions et des instances risquent de ne pouvoir statuer faute de participants en nombre suffisant ou de représentants du collège des élus.

Il est donc proposé que, pour ces instances dont le calendrier nécessite des réunions urgentes et décisionnelles, le président puisse désigner directement de nouveaux représentants après l'installation des nouveaux maires et ce jusqu'à ce que le futur conseil d'administration opère les nouvelles désignations. Cela pourra concerner par exemple le CDEN, CDPENAF, CODERST, commission DETR... Il est précisé que cette délégation au président est temporaire comme la désignation de ces élus puisque l'ensemble des désignations seront réexaminées par le nouveau conseil d'administration après son installation en juin.

Après échanges et débats, les membres du conseil d'administration présents décident à l'unanimité d'autoriser le président à désigner temporairement les élus siégeant dans les instances qui le nécessiteront afin de permettre leur fonctionnement.

*Proposition adoptée à l'unanimité des élus précités*

## Renouvellement des instances et composition du conseil d'administration

Le Président expose que les statuts de l'association prévoient la composition du conseil d'administration selon des règles précises qui sont rappelées aux membres présents. A partir des données de population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la composition à venir sera la suivante :

|                                | Nbre de communes | Population | 30% Communes = 6 | 70% Population = 14 | Membres élus 20 | Membres de droit 15 | Total |
|--------------------------------|------------------|------------|------------------|---------------------|-----------------|---------------------|-------|
| Châlons en Champagne           | 149              | 109 285    | 1,45             | 2,66                | 4               | 3                   | 7     |
| Épernay                        | 208              | 117 972    | 2,05             | 2,88                | 5               | 5                   | 10    |
| Reims                          | 143              | 303 136    | 1,41             | 7,39                | 9               | 3                   | 12    |
| Vitry le François              | 110              | 43 749     | 1,08             | 1,07                | 2               | 3                   | 5     |
|                                | 610              | 574 142    |                  |                     | 20              | 14                  | 34    |
| Représentant EPCI – 10 000 hab |                  |            |                  |                     |                 | 1                   | 1     |
| Effectif total                 |                  |            |                  |                     |                 |                     | 35    |

Dans le cadre du renouvellement de ses instances, et comme prévu par ses statuts, les membres du conseil d'administration arrêtent la composition du futur conseil d'administration, composé de 35 membres, comme suit :

**15 membres de droit** : maires des villes de plus de 10 000 habitants (ou leur représentant) et présidents des communautés de plus de 10 000 habitants

- pour les villes (5) : Reims, Châlons en Champagne, Epernay, Vitry le François et Tinquieux (pas de changement par rapport à 2020)
- pour les communautés (9) : toutes les communautés à l'exception de la CC de la Région de Suippes, CC de la Moivre à la Coole, CC Perthois Bocage et Der, CC du Sud Marnais, CC de la Brie Champenoise et CC de la Grande Vallée de la Marne. Changement par rapport à 2020 puisque la CC de la Moivre à la Coole perd son siège de membre de droit en raison de son passage sous le seuil des 10 000 hab.
- Pour les 5 EPCI de moins de 10 000 habitants, ils devront désigner un représentant (1) unique. Durant le mandat écoulé, Mme CHEVALLOT pour la CC Perthois Bocage et Der a assuré cette représentation.

**20 membres élus** répartis par arrondissement dont le nombre est calculé selon la population et le nombre de communes de l'arrondissement (coefficient 30 % pour le nombre de communes 70 % pour la population). La répartition est inchangée par rapport à 2020 :

- Châlons : 4 membres élus
- Épernay : 5 membres élus
- Reims : 9 membres élus
- Vitry : 2 membres élus

*Composition validée à l'unanimité*

Le calendrier des prochaines étapes du renouvellement du CA est présenté aux membres du conseil d'administration.

Un appel à candidatures sera adressé à l'ensemble des maires et présidents d'EPCI adhérents à compter de mi-avril et la constitution de liste pourra débiter pour chacun des arrondissements pour les membres à élire. La date limite de retour des candidatures au siège de l'association sera fixée début mai.

Pour répondre à une interrogation, il est précisé qu'en l'absence de candidats en nombre suffisant sur la liste le jour de l'élection dans un arrondissement, il sera possible d'être candidat le jour-même.

Les élections des membres du CA auront lieu lors des réunions de chacun des arrondissements (les lieux précis seront confirmés pour chacune d'entre elles).

- Lundi 18 mai à Reims de 16h à 18h
- Mardi 26 mai à Épernay de 16h à 18h
- Jeudi 28 mai à Vitry de 9h à 11h
- Jeudi 28 mai à Châlons de 16h à 18h

La réunion d'installation, élection du bureau et du président aura lieu le samedi 13 juin 2026.

## Accueil des nouveaux maires le 8 avril 2026

Cette réunion est voulue comme un temps marquant et convivial pour plonger les nouveaux maires dans le milieu qui sera le leur durant 6 ans. L'association veut se montrer comme le maillon essentiel voire indispensable de leur mandat d' élu.

Un rendez-vous est donc donné le mercredi 8 avril de 17h à 20h à Châlons en Champagne. L'information a été diffusée aux différents cabinets et la précaution a été prise auprès des différents ECPI afin que leur réunion d'installation se tienne sur une autre date.

L'objectif est de présenter aux nouveaux maires l'association, remettre les écharpes à ceux qui en ont commandé ainsi que différents éléments concernant nos missions et nos outils (site, application, *Lettre du maire...*) ; un agenda sera également remis à chaque maire dans un sac réalisé pour l'occasion.

Le temps d'accueil permettra d'effectuer les traditionnelles photos pour notre annuaire, remettre la documentation et, autour d'une collation, les maires pourront découvrir certaines instances et partenaires : Préfecture, Département, Région, SIEM, SDIS, SYVALOM, DDT, DDFIP, FTP..., et énergéticiens qui participeront au financement de l'évènement.

Un propos d'accueil du président permettra de présenter l'association et de la situer par rapport à l'AMF ainsi que dans ses relations avec les interlocuteurs locaux. Ensuite, une présentation par l'équipe des différentes missions sera effectuée par les membres de l'équipe. Une photo de groupe sera faite à l'occasion, avec les maires ceints de leur écharpe. Il est proposé à Monsieur le Préfet de prononcer un propos de clôture. Enfin, un cocktail sera offert à l'issue de la rencontre.

## Guides réalisés par l'association

Des guides importants ont été réalisés par nos juristes : Ludovic BAILLEUX sur les municipales, Christine DROUOT sur le début de mandat adressé avec la dernière *Lettre du maire* de février 2026 et Julie GENNESSEAU sur le guide du conseiller municipal qui sera diffusé par voie numérique à l'ensemble des communes du département. Tout est réalisé en interne et communiqué exclusivement à nos adhérents. Les communes pourront faire le choix d'imprimer ce document et de le remettre en format papier si elle le souhaite.

## Programme des formations proposées en début de mandat

De nombreuses formations vont être proposées en début de mandat pour accompagner la prise de fonction des nouveaux élus. Elles seront proposées en ½ journée pour les premières : fonctionnement du conseil municipal, urbanisme, état civil, marchés publics, finances, police du maire. Principalement proposées en présentiel sur les différents arrondissements. Nous tentons de proposer de nouveau des formations sur les secteurs de Vitry et de Sézanne.

Nous poursuivons les formations sur l'IA et de nouveaux thèmes vont être proposés aux élus qui poursuivent leur mandat ainsi qu'aux nouveaux : gestion des débits de boissons et licences, maire employeur... Des formations en visio devraient également être proposées mais en complément du présentiel au second semestre.

De nombreuses visio d'information sont également demandées par nos partenaires et nous devons faire des choix, les sollicitations sont nombreuses.

La question des formations pour mobiliser les élus et les former dans le cadre de leur représentation dans des syndicats ou instances avec des thématiques particulières : déchets, eau, ... L'association se tiendra à disposition de ces organismes pour convenir avec eux de la méthode de formation à proposer.

Il est rappelé qu'en début de mandat la mobilisation du financement par le DIF élu risque d'être délicate (mise à jour de la plateforme) et que les élus doivent être informés qu'ils peuvent solliciter le budget communal pour lequel des sommes spécifiques sont obligatoirement prévues et peu consommées. De même, si le DIF élu ne suffit pas, les élus peuvent compléter par le budget communal.

## Questions diverses

Le président propose un tour de table relatif aux échéances municipales et à la situation dans le département. Quelques points statistiques sur le renouvellement sont évoqués.

A l'issue de ces échanges, le président remercie chaleureusement tous les membres du conseil et adresse un message particulier à ceux qui ne se représentent pas au regard de leurs années de mobilisation au service de leur collectivité et de l'association.

Un verre de l'amitié est proposé à l'issue de cette réunion.

### Agenda :

- 8 avril : accueil des nouveaux maires
- Mai : réunions d'arrondissement
- Prochaine réunion du CA pour installation et élection du président et bureau : samedi 13 juin 2026
- Congrès départemental le samedi 7 novembre
- Congrès national déplacement le mardi 24 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Le Président  
Franck LEROY